



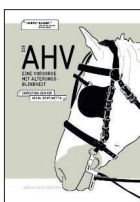
Une cure de jeunesse pour la prévoyance vieillesse – Propositions de réforme du deuxième pilier, 2013

[avenir-suisse.ch/fr/21389](http://avenir-suisse.ch/fr/21389)



Soziale Sicherheit sichern – Plädoyer für eine Schuldenbremse, 2011

[avenir-suisse.ch/12426](http://avenir-suisse.ch/12426)



Die AHV – eine Vorsorge mit Altersblindheit, 2009

[avenir-suisse.ch/326](http://avenir-suisse.ch/326)

## Piliers vacillants de la prévoyance vieillesse

En 1948, lorsque le 1<sup>er</sup> pilier de la prévoyance vieillesse a été introduit sous la forme de l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS), il y avait 6,3 personnes en âge de travailler pour un retraité. En 1995, il y en avait encore 4,2; en 2015, plus que 3,4. Ce recul s'explique surtout par la hausse de l'espérance de vie: en 1950, une personne âgée de 65 ans avait encore 13,5 années en moyenne devant elle<sup>6</sup>, alors qu'aujourd'hui elle peut compter sur 23 années de vie. En 2035, ce sera même 25 ans.

Deux ans de plus en l'espace de deux décennies ne semblent pas beaucoup. Mais, le ratio «personne active par rentier» va diminuer plus vite que jamais durant cette période pour se situer à 2,3 (avec un âge de la retraite inchangé). Ce recul n'est pas dû en premier lieu à la hausse de l'espérance de vie, mais plutôt au fait que dans les 20 prochaines années les générations des «baby-boomers», caractérisées par un nombre très élevé de naissances, seront à la retraite et qu'une génération moins nombreuse leur succédera sur le marché du travail.

### AVS particulièrement touchée

L'AVS est financée par un système de répartition. Cela signifie que les rentes actuelles des retraités sont financées au moyen des cotisations perçues sur les salaires des personnes actuellement actives. Pour le calcul de l'AVS, l'espérance de vie seule – ou plus exactement: la durée du paiement des rentes – n'est donc pas pertinente; la taille des générations compte aussi. En plus de l'augmentation de l'espérance de vie, le recul du taux de natalité – avec un certain décalage dans le temps – a aussi de fortes répercussions sur le 1<sup>er</sup> pilier. C'est uniquement grâce à l'immigration continue de personnes hautement qualifiées que cette évolution a pu être tempérée au cours de la dernière décennie. Malgré cela, l'AVS a dû constater son premier déficit de 322 millions de francs en 2014.

Dans les conditions-cadres légales actuelles (c'est-à-dire sans la réforme des retraites examinée actuellement au Parlement fédéral) les rentes versées pourraient déjà dépasser les recettes (sans le rendement des placements) d'environ 5,5 milliards de francs en 2025, et même de 14 milliards de francs en 2035. D'ici là, l'AVS pourrait avoir accumulé – au lieu des réserves prévues par la loi à cet effet (100% des dépenses annuelles, soit 73 milliards de francs) – des dettes pour un montant (par hasard identique) de 73 milliards de francs<sup>7</sup>.

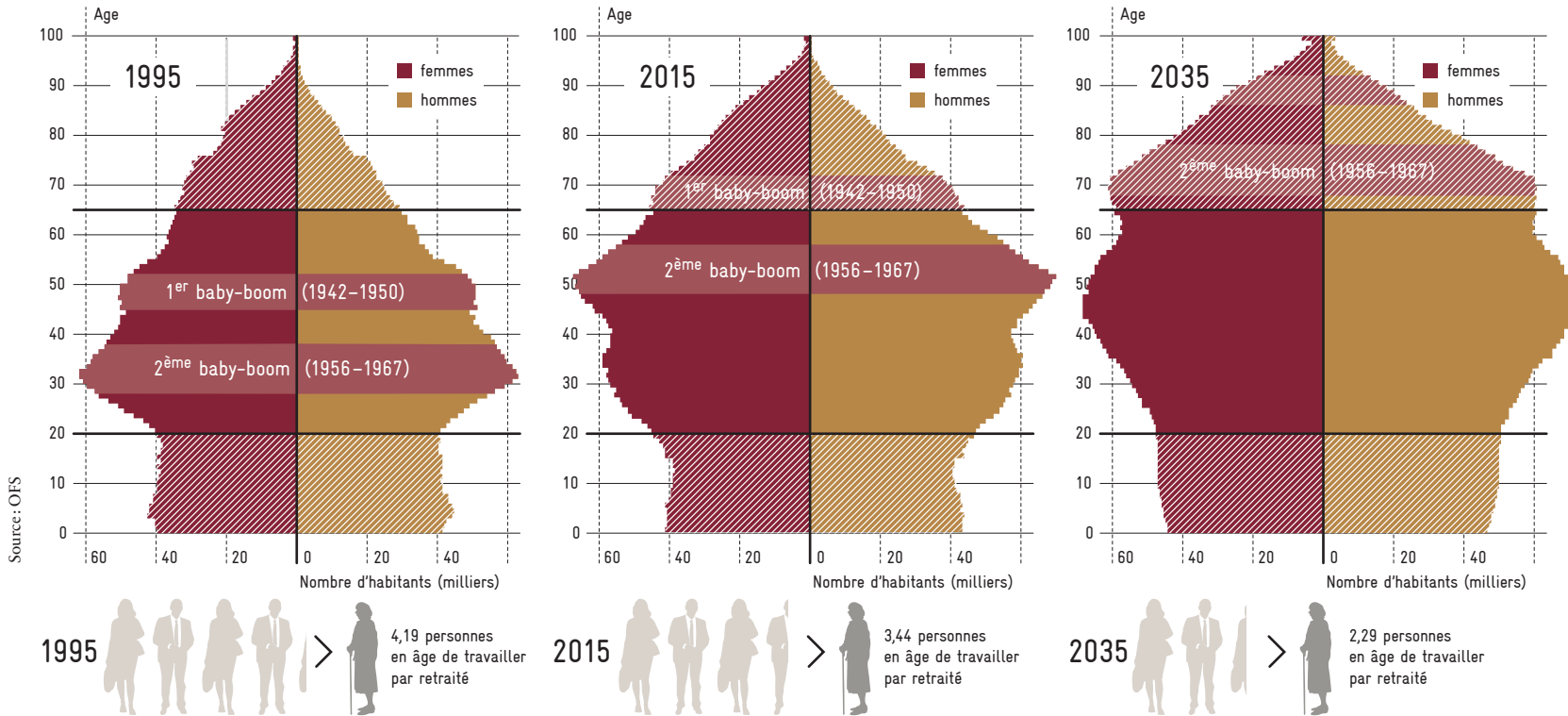
Les individus deviennent non seulement toujours plus vieux, mais restent aussi plus longtemps en bonne santé. Il serait donc naturel de faire correspondre dès à présent l'âge légal de la retraite – ou encore mieux: la durée de la vie active – à l'évolution de l'espérance

de vie à l'âge de 65 ans<sup>8</sup>. Une augmentation de l'espérance de vie de 1,5 mois chaque année mènerait par conséquent à une hausse de l'âge de la retraite équivalente à ces 1,5 mois. Avec une telle augmentation souple et parallèle de l'âge de la retraite, une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,6 point de pourcentage suffirait déjà à maintenir durablement l'AVS à l'équilibre financier.

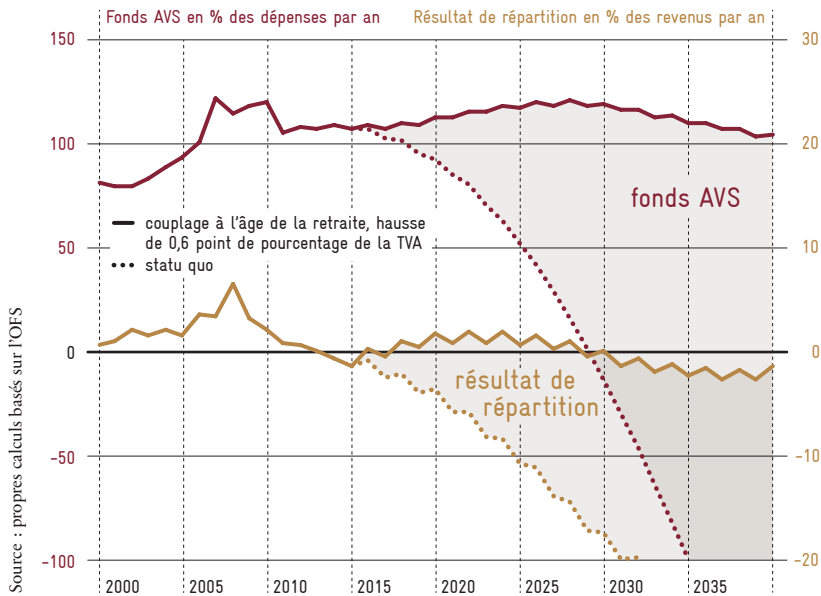
### Le 2<sup>ème</sup> pilier grevé par des taux d'intérêts bas

La prévoyance professionnelle est financée par capitalisation: chaque employé cotise pour son propre capital-vieillesse, qui lui est reversé à partir de sa retraite avec des intérêts. Économiquement parlant, la taille des générations joue certes aussi un rôle, mais néanmoins pas sur le plan comptable. En plus de l'augmentation (avec un âge de la retraite constant) de la durée du versement des rentes, la persistance de faibles taux d'intérêts s'avère être ici un obstacle supplémentaire à court terme. Au taux de conversion actuel de 6,8%, les retraités perçoivent aujourd'hui bien plus que ce qui leur reviendrait d'un point de vue mathématique. Compte tenu de la durée moyenne de perception des rentes de 23 ans et du taux d'intérêt technique de référence actuel de 2,75%, le taux de conversion «correct» devrait aujourd'hui être de 5,4%. Chaque nouveau retraité est donc subventionné à hauteur de 70 000 francs par les personnes actives. Déjà aujourd'hui, les transferts des jeunes aux personnes âgées sont estimés à 3,15 milliards de francs par an. Ceci contredit le concept de la capitalisation. *LR*

# Répartition des âges : de la pyramide aux urnes

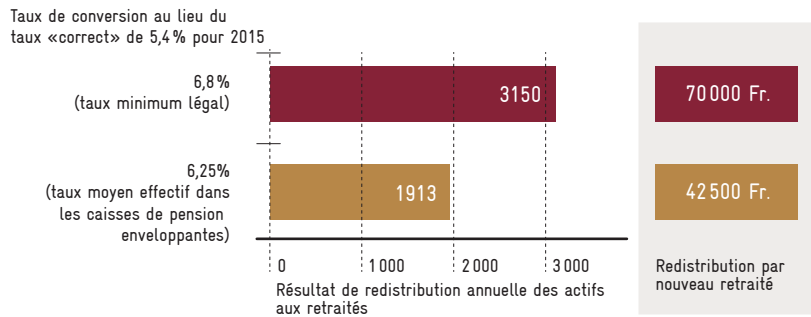


## Un grand trou dans les caisses de l'AVS



Les baby-boomers gravissent la pyramide des âges – qui ne mérite plus son nom depuis longtemps. En 2035, ils seront tous à la retraite. Si rien n'est entrepris, un grand trou menace l'AVS. Il serait logique de coupler dès maintenant l'âge de la retraite à l'augmentation de l'espérance de vie. A cet égard, une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,6 points de pourcentage suffirait déjà pour maintenir durablement l'AVS à l'équilibre. Dans la prévoyance vieillesse, le taux de conversion trop élevé conduit aujourd'hui à un subventionnement des retraités par les personnes encore en activité.

## LPP: modes de redistribution atypiques des jeunes aux personnes âgées



|            |  |
|------------|--|
| 2015       |  |
| 07.03.2010 | Votation 550. Abaissement du taux de conversion LPP minimal à 6,4%. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/>  |
| 30.11.2008 | Votation 536. Pour un âge de l'AVS flexible. Initiative populaire. <input checked="" type="checkbox"/>   |
| 16.05.2004 | Votations 507, 508. 11 <sup>e</sup> révision de l'AVS. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/> 11 <sup>e</sup> révision de l'AVS : relèvement de la TVA. Référendum obl. <input checked="" type="checkbox"/> |
| 26.11.2000 | Votations 469, 470. Assouplissement de l'AVS. Initiative populaire. <input checked="" type="checkbox"/> Pour une retraite à la carte dès 62 ans. Initiative populaire. <input checked="" type="checkbox"/>               |
| 27.09.1998 | Votation 444. Pour la 10 <sup>e</sup> révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite. Initiative populaire. <input checked="" type="checkbox"/>   |
| 25.05.1995 | Votations 422, 423. 10 <sup>e</sup> révision de l'AVS. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/> Pour l'extension de l'AVS et de l'AI. Initiative populaire. <input checked="" type="checkbox"/>               |
| 1995       |  |